

Réf dossier : 2540
N° ordre de passage : 17
N° annuel : C2018_0222

DÉLIBÉRATION
RÉUNION DU CONSEIL DU 14 MAI 2018

Urbanisme et habitat - Urbanisme - Commune de Montmain - Modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme : approbation

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montmain a été approuvé par délibération du Conseil municipal du 12 janvier 2007, mis en compatibilité par décret du Conseil d'Etat en date du 14 novembre 2017 déclarant d'utilité publique les travaux de construction du Contournement Est de Rouen.

Par courrier du 11 octobre 2017, la commune de Montmain a sollicité la Métropole Rouen Normandie afin que soit mise en œuvre une évolution de son PLU, dans l'objectif de préciser le développement et l'aménagement de la zone à urbaniser située au sud de la résidence du Château.

Par arrêté du Président du 20 octobre 2017, la Métropole Rouen Normandie a ainsi prescrit la procédure de modification n° 1 du PLU de la commune de Montmain, procédure dite de droit commun, avec enquête publique, dans la mesure où les possibilités de constructions sont ponctuellement diminuées.

Par décision du 12 décembre 2017, le Président du Tribunal Administratif de Rouen a désigné Monsieur Loïc LE PERFF, Directeur territorial retraité, en qualité de Commissaire Enquêteur.

Par courrier du 19 décembre 2017, le projet de modification n° 1 du PLU de la commune de Montmain a été transmis à Madame le Maire et aux Personnes Publiques Associées (PPA) pour avis.

Par arrêté du Président du 3 janvier 2018, la Métropole Rouen Normandie a fixé les modalités de l'enquête publique relative à la modification n° 1 du PLU de la commune de Montmain.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 5 février au mercredi 7 mars 2018 inclus. Le dossier d'enquête comprenait plus particulièrement, une notice de présentation du projet de modification, les orientations d'aménagement de la zone concernée ainsi que les dispositions graphiques et réglementaires, destinées à être modifiées.

Par courriel du 8 février 2018, le Pôle de Proximité Plateaux Robec a informé Madame le Maire et Monsieur le Commissaire Enquêteur de la notification par les services de l'État de la mise en compatibilité intervenue par décret du Conseil d'Etat en date du 14 novembre 2017 des documents d'urbanisme impactés par le projet de contournement Est.

Dès lors, considérant que la commune de Montmain est concernée et que le plan de zonage annexe au dossier d'enquête publique ne tenait pas compte de cette mise en compatibilité, une information est venue compléter le dossier mis à l'enquête publique, en annexant le plan de zonage et l'extrait de règlement.

Par ailleurs, ont été reçus et joints au dossier d'enquête publique, l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture en date du 12 janvier 2018, les avis favorables avec remarques et recommandations de la CCI ROUEN METROPOLE du 15 janvier 2018 et du Syndicat Mixte du SAGE du 6 février 2018 joints en annexe.

Monsieur Loïc LE PERFF, Commissaire Enquêteur, a rendu son rapport et ses conclusions le 19 mars 2018.

Il émet un avis favorable au projet de PLU de Montmain.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 153-36 et suivants,

Vu le Décret NOR TRAT1707082D du 14 novembre 2017,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu le PLU de la commune de Montmain approuvé le 12 janvier 2007, mis en compatibilité par décret du Conseil d'Etat le 14 novembre 2017,

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Ayant entendu l'exposé de Madame Françoise GUILLOTIN, Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que le projet de modification n° 1 du PLU de la commune de Montmain concerne la modification des dispositions concernant la zone à urbaniser située au sud de la résidence du Château,
- que le projet de modification n° 1 de la commune de Montmain a été notifié aux PPA et à Madame le Maire par courrier en date du 19 décembre 2017,
- qu'il convient de tenir compte lors de l'approbation de la mise en comptabilité intervenue par décret du Conseil d'Etat en date du 14 novembre 2017
- qu'une enquête publique a été organisée du 5 février au 7 mars 2018 inclus, selon les modalités fixées par arrêté du 3 janvier 2018,

- que Monsieur LE PERFF, Commissaire Enquêteur, à rendu son rapport du 19 mars 2018,

- que les conclusions de ce rapport appellent à tenir compte de la matérialisation d'une protection sur la zone 1AU_i et notamment un nouveau secteur d'expansion des ruissellements de 25m,

Décide (Ne participent pas au vote : 8 voix soit 8 abstentions) :

- d'approuver le dossier de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montmain, tel qu'annexé à la présente délibération.

Précise :

- conformément aux articles L. 153-23 du Code de l'Urbanisme, le PLU modifié n° 1 de la commune de Montmain sera rendu exécutoire dès notification de la présente délibération à Madame la Préfète de Seine-Maritime,

- la présente délibération fera l'objet d'une annonce légale, d'un affichage pendant un mois au siège de la Métropole Rouen Normandie et en mairie de Montmain et d'une publication au recueil des actes administratifs,

- la présente délibération sera tenue à disposition du public avec le dossier approuvé, au siège de la Métropole Rouen Normandie et à la mairie de Montmain,

- la présente délibération sera transmise aux PPA.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdit.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

RÉUNION DU CONSEIL DU 14 MAI 2018

LISTE D'EMARGEMENT

Etaient présents :

M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay) jusqu'à 19h59, Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BALLUET (Rouen) à partir de 18h42, M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan), Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) à partir de 18h36, Mme BERCES (Bois-Guillaume) à partir de 18h10, M. BEREGOVOY (Rouen), Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h14 et jusqu'à 19h59, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme BOURGET (Houpeville), Mme BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengueville), M. CHABERT (Rouen) à partir de 18h11, M. CHARTIER (Rouen), Mme CHESNET-LABERGÈRE (Bonsecours) à partir de 18h23, M. CORMAND (Canteleu), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) à partir de 18h37, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel) à partir de 18h32, Mme DESCHAMPS (Rouen), Mme DIALLO (Petit-Couronne) à partir de 18h23, M. DUBOC (Rouen), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) à partir de 18h25, M. DUCABLE (Isneauville), M. DUPRAY (Grand-Couronne), Mme EL KHILI (Rouen) à partir de 18h10, Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18h16, M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 19h34, M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), Mme FOURNIER (Oissel) à partir de 18h39, M. FROUIN (Petit-Quevilly) à partir de 18h12, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) jusqu'à 19h40, Mme GAYET (Grand-Quevilly), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GRELAUD (Bonsecours), Mme GROULT (Darnétal), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) à partir de 18h53, M. GUILLIOT (Ymare), Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), Mme HECTOR (Rouen), M. HOUBRON (Bihorel) à partir de 18h16, M. JOUENNE (Sahurs), Mme KREBILL (Canteleu), Mme LAHARY (Rouen) à partir de 18h14, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal), M. LECOUTEUX (Belbeuf), Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen), M. LETAILLER (Petit-Couronne) jusqu'à 19h08, Mme LEUMAIRE (Malaunay), Mme MARRE (Rouen) à partir de 18h14, M. MARTOT (Rouen) à partir de 18h25, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly) jusqu'à 19h59, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) jusqu'à 19h59, Mme MASURIER (Maromme), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme MILLET (Rouen), M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), M. PENNELLE (Rouen) à partir de 18h11, M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie) à partir de 18h13, M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly) à partir de 18h09, Mme RAMBAUD (Rouen), M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F.

(Petit-Quevilly) à partir de 18h13, Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SPRIMONTI (Rouen) à partir de 18h15, Mme TAILLANDIER (Moulineaux), M. TAILLANDIER (La Bouille), Mme TIERCELIN (Boos) à partir de 18h13, Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), Mme TOUTAIN (Elbeuf) à partir de 18h20, M. VAN-HUFFEL (Maromme), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie).

Etaient représentés :

M. BACHELAY (Grand-Quevilly) par M. MASSION jusqu'à 19h59, Mme BASSELET (Berville-sur-Seine) par Mme CANU, Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville) par M. HEBERT, M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen) par M. MASSON jusqu'à 19h59, M. BREUGNOT (Gouy) par Mme SANTO, Mme BUREL (Cléon) par M. OVIDE, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par M. VAN HUFFEL, M. COULOMBEL (Elbeuf) par Mme BUREL F., Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf) par M. LE NOE, Mme DEL SOLE (Yainville) par M. CALLAIS, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly) par M. MOREAU jusqu'à 18h37, M. DELESTRE (Petit-Quevilly) par Mme GAYET, M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par Mme FOURNIER à partir de 18h39, M. DUCHESNE (Orival) par M. BARON, M. DUPONT (Jumièges) par M. SANCHEZ F., M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, M. GRENIER (Le Houllme) par M. DUPRAY, Mme KLEIN (Rouen) par Mme LALLIER, M. LABBE (Rouen) par M. CHARTIER, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) par Mme BETOUS à partir de 18h14 et jusqu'à 19h59, M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière) par M. MOYSE, M. MARTINE (Malaunay) par Mme LEUMAIRE, Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) par Mme AUPIERRE, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. VON LENNEP, M. RANDON (Petit-Couronne) par Mme TOCQUEVILLE, M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen) par M. ANQUETIN jusqu'à 19h59, M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair) par Mme BOULANGER, M. THORY (Le Mesnil-Esnard) par M. LECOUTEUX, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. LE COUSIN.

Etaient absents :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme ARGELES (Rouen), M. BURES (Rouen), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DELALANDRE (Duclair), M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), M. GOURY (Elbeuf), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M. HIS (Saint-Paër), M. JAOUEN (La Londe), Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), M. MOURET (Rouen), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), Mme SLIMANI (Rouen), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen).